

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2011

I. COHESION SOCIALE – SANTE

1. Fonds de Solidarité pour le Logement : contribution 2010 et 2011

Le Fonds de Solidarité pour le Logement – FSL– permet d'attribuer des aides aux personnes en difficulté pour accéder ou se maintenir dans un logement.

Ce fonds s'inscrit dans le cadre du Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD), mis en place conjointement par le Préfet et le Conseil Général de la Moselle.

Les interventions du FSL se traduisent par :

- des aides à l'accès en cas de recherche de logement (apurement relogement, assurance locative, dépôt de garantie, frais d'agence, frais de déménagement, mobilier de 1^{ère} nécessité, ouverture de compteur, premier loyer),
- des aides au maintien en cas de difficultés à payer le loyer, les charges ou les frais d'assurance locative ou en cas de dettes locatives (impayés d'eau, de gaz, d'électricité, ...),
- un accompagnement social des familles.

Une aide annuelle de 0,30 € par habitant est sollicitée au vu des résultats N -1 présentés ci-dessous :

Communes	ANNEE 2009		ANNEE 2010	
	Nbre aides	Montant aides	Nbre aides	Montant aides
ALSTING	10	2 471,49 €	7	2 559,80 €
BEHREN LES FORBACH	783	110 579,22 €	768	114 064,41 €
BOUSBACH	16	3 976,34 €	13	2 611,15 €
COCHEREN	75	14 946,57 €	91	20 785,96 €
DIEBLING	14	3 620,90 €	5	2 664,00 €
ETZLING	8	2 214,57 €	6	3 108,48 €
FARSCHVILLER	26	6 927,59 €	16	6 376,02 €
FOLKLING	17	4 807,82 €	13	2 583,13 €
FORBACH	1459	320 926,05 €	1383	310 578,14 €
KERBACH	7	1 368,16 €	11	1 743,03 €
METZING	6	1 672,34 €	6	2 115,08 €
MORSBACH	61	14 627,96 €	67	13 544,49 €
NOUSSEVILLER SAINT NABOR	6	1 326,14 €	2	844,94 €
OETING	11	2 501,56 €	11	2 276,62 €
PETITE ROSSELLE	219	50 033,27 €	228	49 781,55 €
ROSRUCK	21	9 548,35 €	30	9 538,98 €
SCHOENECK	36	7 519,92 €	44	11 131,97 €
SPICHEREN	55	9 506,89 €	52	10 209,72 €
STIRING-WENDEL	413	86 355,45 €	461	90 305,60 €
TENTELING	6	1 506,78 €	10	2 402,89 €
THEDING	93	19 910,79 €	120	23 547,25 €
TOTAL	3342	676 348,16 €	3344	682 773,21 €

Il est proposé au Conseil de reconduire le soutien de la Communauté d'Agglomération au FSL, en apportant une contribution de 0,30€ par habitant, soit :

- Au titre de l'année 2010 : 24 576 € (81.920 habitants),
- Au titre de l'année 2011 : 24 523 € (81.743 habitants).

Le Conseil Communautaire, après avis favorable de la Commission des Finances, décide à l'unanimité, d'allouer au Conseil Général les aides au titre du FSL 2010 et 2011 susvisées, de voter la dépense à imputer sur les crédits à ouvrir au BP 2011, chap 65.

2. Recyclerie – convention avec Emmaüs

Par délibération du 26 novembre 2009, le Conseil Communautaire a autorisé la signature d'une convention avec Emmaüs, afin de contribuer au financement de la recyclerie à hauteur de 30.000 € / an.

Cette convention a été conclue sur 2 ans (2009 et 2010).

Il vous est proposé de la reconduire sur une période de 2 années, compte tenu des nouveaux objectifs proposés à savoir :

- récupération et valorisation par réemploi des objets déposés en déchèterie, afin d'extraire le tonnage correspondant de la part de tout venant destiné à l'enfouissement ;
- réaliser cet objectif au moyen notamment d'emplois d'insertion par conventionnement avec l'Etat ;
- veiller à la mise en œuvre et au bon déroulement du parcours d'insertion du salarié au sein de la structure (action de formation sur le lieu de travail) et mettre en place un portefeuille individuel de compétences retraçant tout le parcours du salarié dans la structure.

Le Conseil Communautaire, après avis favorable de la commission des Finances, du Budget et de l'Administration Générale, décide à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention ci-annexée, qui prévoit le versement d'une subvention de 30.000 € sur les années 2011 et 2012, de voter la dépense à imputer sur les crédits à ouvrir au BP 2011 et suivant, chapitre 65.

Convention d'objectifs

Entre

- **la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France**, représentée par son Président, Laurent KALINOWSKI, autorisé par délibération du conseil communautaire en date du 26 Novembre, ci-après désignée « Communauté d'Agglomération », d'une part ;

Et

- **l'association « Emmaus »**, représentée par son Vice-président Alain MARCHAL, dont le siège est situé 34 rue du Rempart à 57600 Forbach, ci-après dénommée « l'association », d'autre part,

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Les relations entre la Communauté d'Agglomération et l'association s'inscrivent dans un partenariat caractérisé par le partage d'objectifs communs en termes d'insertion sociale.

Article 1 : objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les objectifs que l'association s'engage à poursuivre dans le cadre de l'animation d'une recyclerie qu'elle a créée en 2007 et dont elle assure le fonctionnement.

Article 2 : objectifs poursuivis

L'association s'engage à poursuivre son activité, qui porte sur la récupération et la valorisation par réemploi des objets déposés en déchèterie, afin d'extraire le tonnage correspondant de la part de tout venant destinée à l'enfouissement.

L'association réalisera cet objectif au moyen notamment d'emplois d'insertion par conventionnement avec l'Etat.

La collecte et le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques, qui font l'objet d'une convention spécifique avec le Sydeme, n'entrent pas dans le champ de la présente convention.

Article 3 : fonctionnement

La mission de récupération en déchèterie ne devra pas avoir d'incidence sur la qualité du service de gardiennage effectué par l'association pour le compte de la Communauté d'Agglomération. À ce titre, dans l'hypothèse où l'activité recyclerie nécessite une présence physique complémentaire à celle requise pour la mission de gardiennage, il ne devra y avoir aucune confusion entre les tâches affectées

respectivement aux gardiens et aux titulaires des emplois d'insertion au titre de la recyclerie.

Article 4 : engagements de la Collectivité

La collectivité apporte une aide financière de 30.000 € par an pour les années 2011 et 2012.

Article 5 : engagements de l'association

En vue de réaliser les objectifs définis, l'association ;

- Assurera la collecte quotidienne dans les 6 déchèteries de la Communauté d'Agglomération
- Réalisera le tri de l'ensemble du flux et prélèvera la part de réemploi.
- Veillera à la mise en œuvre et au bon déroulement du parcours d'insertion du salarié au sein de la structure (action de formation sur le lieu de travail) et mettra en place un portefeuille individuel de compétences retraçant tout le parcours du salarié dans la structure ;

Fait à Forbach, en 3 exemplaires

Pour l'association Emmaüs,
Le Vice-Président :

Alain MARCHAL

Pour la Communauté d'Agglomération de
Forbach Porte de France ;
Le Président :

Laurent KALINOWSKI
Maire de Forbach
Conseiller Général de la Moselle

II. ASSAINISSEMENT

1. Avenant à la délégation de service public de l'assainissement Basse-Rosselle

La Communauté d'Agglomération a confié l'exploitation de son service public d'assainissement de la Basse-Rosselle à VEOLIA EAU par contrat de délégation de 12 ans prenant effet au 1^{er} septembre 2010.

Deux postes de relevage doivent être ajoutés au périmètre affermé :

- le poste de relevage des eaux usées de la zone industrielle de Forbach Ouest, situé à côté de l'usine de méthanisation (travaux sous maîtrise d'ouvrage communautaire, réceptionnés en 2010) ;
- un poste de relevage des eaux usées à Cocheren, situé à l'arrière de la rue du Berger, (poste réalisé par la Commune puis transféré à la Communauté d'Agglomération en 2010, compte tenu de sa vocation de transport).

L'application des tarifs sous-détail de la DSP donne un surcoût de 0,0077€ HT/m³ pour ces deux postes, ce qui porte la valeur de base de la rémunération du délégataire à 0,4577€ HT/m³.

Le Conseil Communautaire, après avis favorable de la commission des Finances, du Budget et de l'Administration Générale, et du Bureau, décide à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant à la délégation du service public de l'assainissement Basse-Rosselle.

III. EAU POTABLE

1. Avenant à la délégation du service de l'eau

VEOLIA a sollicité la passation d'un avenant à son contrat d'affermage du service de l'eau potable pour y intégrer les surpresseurs du Bruch à Forbach et de Bousbach installés en 2010.

L'application des tarifs sous-détail de la DSP provoque un surcoût de 0,0048 € HT/m³ portant la base de rémunération du fermier à 0,7748 € HT/m³.

L'avenant enregistre également le nouveau règlement du service adopté par le Conseil du 09 décembre 2010.

Le Conseil Communautaire, après avis favorable de la commission des Finances, du Budget et de l'Administration Générale, et du Bureau, décide à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant à la délégation du service public de l'eau.

IV. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. Zone de Forbach Ouest : cession de terrain

La Société RECYLUX emploie, dans l'activité de recyclage des métaux, neuf salariés sur ses installations rue du Chemin de Fer à Morsbach.

L'entreprise a aménagé son accès pour pouvoir entrer sur son site depuis le prolongement de la rue Callot. Cependant un passage direct sur cette voirie sera possible moyennant l'acquisition de nouveaux terrains.

Par lettre du 11 janvier 2011, l'entreprise a fait connaître son accord pour l'acquisition des parcelles cadastrées ban de

Morsbach :

- Section 19 n° 641 de 13.439 m²
 n° 644 de 2.117 m²
- Section 18 n° 321 de 990 m²
 n° 322 de 597 m²

au prix de 4,50 € HT le m².

Ces terrains sont grevés de servitudes existantes ou à créer :

- voie ferrée embranchement EGERLAND,
- réserve emprise voie ferrée vers RETIA (ex HGD),
- pipeline TOTAL Petrochemicals,
- ligne électrique HT,
- conduites grisou.

Le Conseil Communautaire, après avis favorable de la commission des Finances, du Budget et de l'Administration Générale, et du Bureau, décide à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'acte notarié de vente à la SCI Madest suivant les conditions définies ci-dessus.

2. Zone de Spicheren : déclaration d'intérêt communautaire

La municipalité de Spicheren demande la déclaration d'intérêt communautaire de la zone artisanale du Heckenallmend (la Chemiserie) qui présente une surface totale de 13,6 ha.

La Commission du Développement Economique a donné, le 13 janvier 2011, un avis favorable à cette déclaration.

La Commission des Finances s'est prononcée favorablement, le 15 février 2011, sur l'acquisition des terrains communaux.

Une estimation domaniale du 15 septembre 2009, sollicitée par la Commune, avait fixé à 24 € le m² de terrain bénéficiant d'une voirie provisoire. Après négociations, la Commune a ramené sa demande à 15 € le m².

L'acquisition porterait sur :

Terrains viabilisés	23.852 m ² X 15 €	=	357.780 €
Terrain à viabiliser	11.759 m ² X 6 €	=	70.554 €
Délaissés	824 m ² X 3 €	=	<u>2.472 €</u>
			430.806 €

Le Conseil Communautaire, après avis favorable du Bureau, décide à l'unanimité, de déclarer d'intérêt communautaire la zone artisanale du Heckenallmend à Spicheren, d'autoriser le Président à signer :

- l'acte notarié d'acquisition des terrains communaux ;
- le procès-verbal de mise à disposition des voiries communales inscrites dans le périmètre déclaré d'intérêt communautaire,

de saisir la commission d'évaluation des charges pour définir le montant des charges transférées.

3. Zone d'activités des Hauts d'Oeting : réhabilitation des voiries et délégation de maîtrise d'ouvrage

Par délibération du 25 septembre 2003, le Conseil Communautaire déclarait d'intérêt communautaire la zone artisanale des Hauts d'Oeting.

Le procès-verbal de remise des voiries, en date du 26 avril 2004, ne réglait pas le problème de réalisation des voiries définitives. La Communauté d'Agglomération considérait ces travaux à charge de la Commune lotisseur, car devant être réalisés avant le 30 juin 2002. Le Conseil Municipal d'Oeting était, quant à lui, informé que ces travaux seraient pris en charge par la Communauté d'Agglomération bénéficiaire de la taxe professionnelle.

Il est proposé de solder le différend comme suit :

- la Communauté d'Agglomération prend en charge les purges de fondation de voiries nécessaires à leur pérennité ainsi que la maîtrise d'œuvre et les missions connexes ;
- la Commune donne délégation à la Communauté d'Agglomération pour les travaux de voiries définitives. Le montant des travaux fera l'objet d'une déduction de 5% par an pendant 20 ans sur la dotation de compensation de TP (maintenant CET- Contribution Economique Territoriale).

Les estimations sont respectivement de 50.000 € HT et 300.000 € HT.

La commission d'évaluation des charges statuera sur la contrepartie de la subvention d'équilibre au vu du coût définitif des travaux.

Le Conseil Communautaire, après avis favorable de la commission du Développement Economique, de la Commission des Finances, du Budget et de l'Administration Générale, et du Bureau, décide à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer :

- la convention de mandat avec la Commune,
- les marchés correspondants ;

d'inscrire les dépenses sur les crédits à ouvrir au budget primitif 2011 article 2315 opération 908 et chapitre 45, d'inscrire en chapitre 204 la subvention d'équilibre aux travaux en délégation.

4. Location de bureaux sur l'Eurozone Forbach Nord : suppression de la clause de révision

Par délibération du 16 décembre 2008, le Conseil Communautaire a autorisé le Président à signer des baux de location des bureaux communautaires situés au 2^{ème} étage de la Pépinière (hors délégation Interfaces) au prix mensuel de 10,68 € HT le m².

La décision prévoit une actualisation annuelle pour les baux signés mais pas pour les nouveaux contrats, ce qui crée des différences de taux entre locataires.

Le tarif fixé de 10,68 € restant à ce jour la valeur locative du marché local, il est proposé de supprimer, pour les baux à venir, la clause de révision.

Il convient de noter que ces baux ont une durée maximale de 23 mois pour éviter la création d'une propriété commerciale.

Le Conseil Communautaire, après avis favorable de la commission du Développement Economique, de la commission des Finances, du Budget et de l'Administration Générale, et du Bureau, décide à l'unanimité, de modifier sa décision du 16 décembre 2008 en supprimant, pour les baux à venir, la clause de révision annuelle du loyer.

5. Technopôle de Forbach-Sud : fin de la concession

Le traité de concession liant la Société d'Equipeement du Bassin Lorrain, concessionnaire, et le District Urbain de Forbach auquel s'est substituée la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France, concédant, relatif à l'aménagement de la Z.A.C. industrielle de Forbach-Sud (2^{ème} tranche), signé le 14 août 1991, est venu à expiration le 31 décembre 2010.

Dès lors, par application de l'article 25 du cahier des charges, annexe audit contrat, le concédant devient automatiquement propriétaire de l'ensemble des biens dépendant de la concession. Aux termes du même article, « le concédant est tenu de reprendre, pour l'avenir, l'exécution de la totalité des contrats liant le concessionnaire aux tiers ».

La SEBL est à ce jour engagée dans les compromis suivants :

➤ Vente à 16 € HT le m² :

- SCI MSM – une surface de 2.929 m², soit les parcelles cadastrées ban de Folkling, Section 29 n° 576 et 578 et ban de Behren Section 6 n° 470 ;
- Société SOLARENERGY – une surface de 8.040 m², soit les parcelles cadastrées ban de Behren Section 6 n° 494 et 492 et Section 7 n° 524 ;
- SAS CUISINE CENTRALE MOSELLE EST (CCME) – une surface de 3.884 m², soit la parcelle cadastrée ban de Behren Section 6 n° 486.

➤ Vente à 13€ HT le m² :

- DA SOLER LOGISTIQUE – une surface de 18 600 m², soit les parcelles cadastrées ban de Behren Section 7 n°513, 523, 527 et 529.

➤ Acquisition à 7,60 € HT le m² :

- Commune de Folkling – une surface de 133 m², soit les parcelles cadastrées Section 29 n° 577 et 578.

Afin de ne pas retarder les projets des investisseurs, il est proposé que la Communauté d'Agglomération fasse l'acquisition à titre onéreux des parcelles communales de Folkling et procède aux ventes promises par SEBL. Les actes enregistreront simultanément l'appropriation des terrains SEBL (règlement dans le cadre de la clôture de l'opération hors la comptabilité du notaire) et la revente aux investisseurs.

Le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité, d'autoriser le Président ou le premier Vice-président à signer les actes notariés avec les entreprises ou leurs opérateurs immobiliers.

6. Atelier-relais : bail de location

La Communauté d'Agglomération a achevé en juin 2010 la construction du premier atelier-relais sur l'Eurozone Forbach Nord, destiné à l'accueil d'activités industrielles.

Ce premier bâtiment a trouvé preneur ; l'entreprise EUROSTORE SARL, filiale du groupe TEGOMETALL, spécialisée dans la fabrication de gondoles et de racks de stockage et dont le siège se trouve en Suisse, recherche en effet des locaux pour la création d'une unité logistique.

Il lui a donc été proposé de louer le bâtiment-relais pour un loyer annuel de 73 615 € HT, somme comprenant le remboursement de la taxe foncière évaluée à 7 500 €.

La location est prévue pour 10 ans (soit un revenu de 661 150 €), avec promesse de vente à l'issue des 10 ans pour un prix qui reste à négocier.

Le Conseil Communautaire, après avis favorable de la commission des Finances, du Budget et de l'Administration Générale, décide à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le bail de location.

V. RESSOURCES HUMAINES

1. Tableau des emplois

Le passage au Multiflux ainsi que les objectifs de réduction des déchets nécessitent le renforcement de l'équipe des ambassadeurs du tri. Ces postes étant subventionnés sur une période de 5 années, il est proposé de créer 3 postes d'adjoints administratifs à temps complet.

Par ailleurs, il est proposé de créer 3 postes d'avancement par suppression concomitante des postes occupés.

FILIERE - GRADE	POSTES		
	existant	nouveau	total
<u>Filière Administrative</u>			
Rédacteur chef	0	1	1
Rédacteur principal	1	-1	0
Rédacteur	6	1	7
Adjoint Administratif principal 1ère classe	2	-1	1
Adjoint administratif de seconde classe	11	3	14
<u>Filière Technique</u>			
Ingénieur Principal	0	1	1
Ingénieur	2	-1	1

Le Conseil Communautaire, après avis favorable de la commission des Finances, du Budget et de l'Administration Générale, et du Bureau, décide à l'unanimité, d'adopter les modifications du tableau des emplois telles que proposées ci-dessus.

VI. FINANCES

1. Débat sur les orientations budgétaires 2011

AGREGATS FINANCIERS

I – Résultats 2010

Je rappellerai tout d'abord brièvement les chiffres issus de l'exécution du budget 2010.

Sous réserve du rapprochement avec les comptes de gestion du trésorier public, les comptes 2010 devraient se solder comme suit :

BUDGET	SECTION		PREVU	ORDONNANCE	
BUDGET PRINCIPAL		Total dépenses	17 213 498.01 €	9 212 761.43 €	
	Investissement	Total recettes	17 213 498.01 €	9 335 422.63 €	
		<u>Résultat</u>	0.00 €	122 661.20 €	
		Total dépenses	29 863 908.97 €	25 312 526.97 €	
	Fonctionnement	Total recettes	29 863 908.97 €	29 800 947.92 €	
		<u>Résultat</u>	0.00 €	4 488 420.95 €	
		RESULTAT GLOBAL	0.00 €	4 611 082.15 €	
	Budget DMA		Total dépenses	854 284.00 €	422 897.09 €
		Investissement	Total recettes	854 284.00 €	505 835.18 €
			<u>Résultat</u>	0.00 €	82 938.09 €
		Total dépenses	9 322 630.54 €	9 159 087.57 €	
Fonctionnement		Total recettes	9 322 630.54 €	9 090 842.30 €	
		<u>Résultat</u>	0.00 €	-68 245.27 €	
	RESULTAT GLOBAL	0.00 €	14 692.82 €		
Budget eau		Total dépenses	2 224 903.83 €	1 877 656.27 €	
	Investissement	Total recettes	2 224 903.83 €	1 268 488.42 €	
		<u>Résultat</u>	0.00 €	-609 167.85 €	
		Total dépenses	1 934 195.12 €	1 088 505.11 €	
	Fonctionnement	Total recettes	1 934 195.12 €	1 924 407.05 €	
		<u>Résultat</u>	0.00 €	835 901.94 €	
	RESULTAT GLOBAL	0.00 €	226 734.09 €		
Budget assainissement		Total dépenses	3 200 601.18 €	974 030.30 €	
	Investissement	Total recettes	3 200 601.18 €	3 047 319.91 €	
		<u>Résultat</u>	0.00 €	2 073 289.61 €	
		Total dépenses	2 358 137.03 €	1 800 830.79 €	
	Fonctionnement	Total recettes	2 358 137.03 €	2 328 385.53 €	
		<u>Résultat</u>	0.00 €	527 554.74 €	
	RESULTAT GLOBAL	0.00 €	2 600 844.35 €		

II - Etat de la dette au 31 décembre 2010

Les investissements 2010, soit 8.484.928,16 € (en dépenses réelles), ont été financés à hauteur de 2.065.980 € par de l'emprunt (dont 65.980€ de prêt à taux « zéro » au budget assainissement), tandis que le remboursement en capital de la dette atteignait plus de 2.325.257 €, profitant ainsi d'une marge d'autofinancement restée positive.

Le capital restant dû au 31 décembre 2010 s'élève donc à :

- Budget principal : **21 406 316.83€** (PM 2009 : 21 416 444,99 €) ;
- Budget eau : **4 804 003.65€** (PM 2009 : 4 953 687,16 €) ;
- Budget assainissement : **3 132 080.90€** (PM 2009 : 3 072 882,83 €) ;
- Budget DMA : **1 583 847.44€** (PM 2009 : 1 478 582,41 €).

III - Autofinancement

L'autofinancement constaté pour 2010, concernant le budget principal, s'établit à 1,75 M€, ce qui est plus qu'honorable compte tenu du haut niveau de service en direction des populations, engagé depuis 2008 ; je ne citerai que les positions les plus significatives prises en 2010, au regard du service des transports urbains tout d'abord (+940 K€), ainsi qu'à l'effort conséquent consenti pour l'aide au logement avec 700 K€ d'aides versées en 2010 contre 300 K€ en 2008 et 2009.

Cependant, les ressources fiscales sont quant à elles, restées strictement identiques à leur niveau de 2009 compte tenu de la réforme de la taxe professionnelle et du système de garantie mis en place en 2010.

En 2011, en remplacement de la taxe professionnelle, la communauté d'agglomération va percevoir :

- Une contribution foncière des entreprises (assise sur valeurs locatives foncières) – environ 28% du total ;
- Une part de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (taux fixé par l'Etat) – environ 21% ;
- Les parts départementales de cotisations sur le foncier non bâti et sur la taxe d'habitation – environ 39 % ;
- La taxe sur les surfaces commerciales – environ 8% ;
- Une part de l'imposition forfaitaire sur les réseaux – environ 3% du total.

Si certaines de ces ressources sont aujourd'hui connues, les bases de taxe d'habitation ne seront notifiées que plus tard, rendant incertaines les prévisions à ce stade. Pour ce qui est des recettes notifiées à ce jour, on constate qu'elles sont strictement au niveau des simulations opérées en 2009 sur la base des éléments déclarés en 2008. Il n'y aura donc vraisemblablement aucune marge de manœuvre supplémentaire. Aussi, il me semble plus que prudent de contenir l'évolution de nos dépenses.

IV – MASSE SALARIALE ET MOYENS DES SERVICES

⇒ Salaires et traitements

En 2010, la masse salariale a évolué de 3,41% ; ce qui est inférieur aux prévisions qui étaient de plus de 5%, ceci notamment en raison du recul de certains recrutements dans le temps.

Pour 2011, la masse salariale va être augmentée du coût du poste de direction mis à disposition de l'Eurodistrict, et remboursé intégralement par ce dernier (60 k€).

Globalement, les remboursements sur salaires et rémunérations prises en charge atteignent 130 k€, incluant le secrétariat de l'IUT et de la Maison de la Justice.

Enfin, il conviendra de renforcer, au budget DMA, l'équipe des ambassadeurs de tri afin de répondre aux objectifs « multiflux » (ces postes sont subventionnés à hauteur de 80 000 €/an).

⇒ TIC et SIG

Notre orthophotoplan, d'une précision de l'ordre de 15cm terrain (acquis en 2005 pour la somme de 60.000€), commence à se faire vieillissant. En effet, le caractère urbain de notre territoire a beaucoup changé ces 5 dernières années. C'est pourquoi, nous devons songer à effectuer sa mise à jour. Aujourd'hui, nous avons la possibilité de modéliser le territoire communautaire en 3D.

La proposition est de procéder à une refonte complète de la photo aérienne du territoire, mais cette fois avec une précision de l'ordre de 10cm terrain.

En effet, que l'on fasse uniquement quelques passages caméra ou que l'on reprenne un espace de 200 km², le coût est quasi identique puisque la partie la plus onéreuse est la sortie de l'avion, qui, dans tous les cas devra se faire.

En plus de la nouvelle photo aérienne du territoire, il est proposé d'acquérir les photos obliques des bâtiments (photos qui seront prises au même moment que l'orthophotoplan).

Enfin, grâce au Modèle Numérique de Terrain (MNT : altimétrie) de l'orthophotoplan, nous pourrions modéliser en 3D l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération de Forbach avec le texturage pour un rendu quasi fidèle à la réalité.

Le coût est évalué à 40.000 €.

Par ailleurs, le serveur principal devra être changé, pour un coût approchant 15.000 €, et le vidéoprojecteur de la salle des commissions sera installé sur le plafond afin d'améliorer la visibilité lors des séances.

Le fonctionnement et la maintenance de l'ensemble de nos équipements est quant à lui, de l'ordre de 45.000 € annuel

⇒ Refonte du site Internet :

Mis en service en mai 2005, le site Internet de la Communauté d'Agglomération nécessite à ce jour une profonde refonte, conforme à l'air du temps, avec un site pourvu de nouvelles fonctionnalités, d'une nouvelle interface répondant aux nouveaux critères et usages du web. Cet environnement permettra de mieux présenter les actions de l'agglomération et de rendre disponible en ligne un grand nombre de ressources utiles aux visiteurs. Le coût est évalué à 13.200 €

⇒ Siège communautaire

Le financement de la participation de l'agglomération à la réfection du mur de soutènement sera assuré par crédits reportés. Un crédit nouveau sera toutefois prévu cette année pour la végétalisation des abords

⇒ Projet ELECTROMOBILITE

La Communauté d'Agglomération participera en 2011 au projet d'expérimentation d'une flotte de véhicules Smart Ed électriques, conduit par le Conseil Général de la Moselle en partenariat avec Daimler AG. Ce projet d'expérimentation de l'écomobilité permettra à la Moselle d'entrer de plain-pied dans l'économie et le transport de demain. Selon les prévisions, en 2030, les véhicules thermiques utiliseront peu de pétrole ; contribuant tout à la fois à la lutte contre le changement climatique et à la restructuration d'un secteur automobile aujourd'hui en crise, la filière des véhicules décarbonés devrait prendre son envol pour représenter 27 % du marché européen d'ici 2025.

La Communauté d'Agglomération de Forbach a souhaité de fait s'inscrire dans cette démarche afin de soutenir la filière automobile qui pèse dans l'économie de la Moselle-Est. Il s'agira donc, tout comme pour les collectivités qui ont répondu à l'appel à partenariat, de louer des véhicules et d'installer les infrastructures destinées à la recharge des batteries électriques en vue d'optimiser à terme l'usage de ces véhicules.

La Communauté d'Agglomération louera, sur une durée de 4 ans, trois véhicules, dont deux qu'elle mettra à disposition du SYDEME et du Syndicat Mixte de Gestion du Musée de la Mine pour un montant de 823 €/mois/véhicule financés à 50% par le Conseil Général de la Moselle. Afin d'assurer l'alimentation et la recharge des batteries, trois bornes de recharge seront installées : deux bornes à recharge lente (4h-8h) et une borne à recharge rapide (20 mn-30 mn), dont le coût estimatif s'élève entre 5 000 € et 9 000 € pour une borne à recharge lente, et à 15 000 € pour une borne à recharge rapide. Le Conseil Général de la Moselle finance l'acquisition et l'installation à 60%.

Il conviendra donc de budgéter :

- **au titre de la location : 29 628 € par an**, dont 14 814 € seront financés par le Conseil Général de la Moselle et 9 876 € reversés à la Communauté d'Agglomération par les collectivités partenaires (SYDEME et Musée de la Mine) ;
- **au titre de l'acquisition et l'installation des bornes : 33 000 €**, dont 19 800 € de financements du Conseil Général de la Moselle et une participation des collectivités partenaires à définir.

V – TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE BATIMENTS POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

■ Bâtiment Prestimeca

Le bâtiment Prestimeca situé à Marienau étant un établissement recevant du public (E2C + Cnam), la Communauté d'Agglomération est tenue de se mettre en conformité avec la réglementation « accessibilité aux personnes handicapées ». Des travaux de mise aux normes doivent donc être réalisés pour un coût de 70.000 €.

PERSPECTIVES OPERATIONNELLES

I. ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

A – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1) Immobilier d'entreprises

a. Ateliers-relais

Le premier atelier-relais est achevé. Un bail de location est en cours de finalisation.

Les travaux du second atelier-relais sont en cours de réalisation. Le coût de cette opération est de 1 289 100,00 € HT avec le plan de financement suivant :

▪ Etat - FIBM (25%) :	302 000,00 €
▪ Conseil Régional de Lorraine :	100 000,00 €
▪ Conseil Général de la Moselle – Pacte Aménagement :	300 000,00 €
▪ Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France :	367 100,00 €

Il conviendra d'inscrire également 20 000 € supplémentaires au budget 2011 afin de réaliser la végétalisation du talus et le branchement alarme.

b. Hôtel d'entreprises

Les travaux sont en cours de réalisation ; les crédits engagés en 2009 et reportés en 2010 pour l'opération s'élevaient à 1 700 000 €. Il conviendra de compléter de 30 000 euros le budget prévu pour la réalisation de l'opération.

2) Zones d'activités

a. Technopole

- ⇒ Les travaux d'extension de la troisième tranche, d'un montant de 1 900 000 €, seront réalisés en 2011. Les subventions à mobiliser pour le projet sont :
 - 300 000 € sollicités auprès du Conseil Régional de Lorraine ;
 - 350 000 € sollicités auprès du Conseil Général de la Moselle ;d'où 1 250 000,00 € d'autofinancement à prévoir.
- ⇒ Réalisation de voiries : 48 000 €

b. Z.A. EUROPA de Morsbach

⇒ Réalisation d'une campagne d'expertise des voiries de la zone d'activités: 4 300 €

c. Z.A. de Forbach Ouest

⇒ Desserte haut-débit de la rue Grignard : 15 000 €

⇒ Cessions foncières dans le cadre de la construction d'un bowling, du projet Recylux et de la construction de l'usine de méthanisation : 1 204 000 €

d. Eurozone

⇒ Travaux de reprise de la voirie route du Parc à Bois (2^{ème} tranche) : 110 000 €

e. Z.A. Oeting

⇒ Reprise en fondation des chaussées : 50 000 €

⇒ Réalisation de la voirie définitive en délégation de la maîtrise d'ouvrage de la commune d'Oeting : 300 000 €

f. Z.A. Marienau

⇒ Réalisation de la voirie définitive : 120 000 €

g. Z.A. de Spicheren

La Commission du Développement économique a donné un avis favorable à la reprise de la zone d'activités de Spicheren par la Communauté d'Agglomération. La commission d'évaluation des charges sera saisie du dossier courant 2011. L'achat des terrains communaux se fera pour un montant de 442 000 €.

3) Dynamisation des commerces

⇒ Recrutement d'un animateur – coordonnateur FISAC

Dans le cadre de la mise en place d'une stratégie de dynamisation des commerces, et suite aux réunions du groupe de travail créé spécifiquement à cet effet, il est apparu opportun de créer un poste d'animateur-coordonnateur FISAC qui aura pour mission de :

- préserver et développer le commerce de centre-ville et de proximité,
- soutenir et développer l'association des commerçants,
- élaborer un plan d'actions pluriannuel dans le cadre d'une opération communautaire au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat, et le Commerce (FISAC).

Pour rappel, le FISAC accompagne les collectivités locales, les associations de commerçants et les entreprises commerciales dans leur projet de développement ou de maintien du tissu commercial et artisanal de proximité. C'est un outil qui vise à :

- moderniser et maintenir le tissu commercial,
- soutenir les opérations d'animation et d'aménagement urbains en lien avec l'environnement commercial, en particulier dans les centres-villes.

La participation de l'Etat est limitée à 15 000 € HT par tranche pour le financement d'un poste d'animateur FISAC à temps complet, dont le coût annuel est estimé à 30 000 €.

B - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR et FORMATION

■ Actions de communication visant à promouvoir les formations post bacs présentes sur notre territoire

Dans le cadre de sa compétence « soutien au développement de nouvelles filières de formation », la Communauté d'Agglomération a réalisé une plaquette d'information portant sur l'ensemble des formations post bac de l'agglomération de Forbach. Cette plaquette a été diffusée auprès de l'ensemble des collèges et lycées de notre territoire, mais également des régions voisines.

Cette opération sera reconduite en 2011.

■ Ouverture d'un pôle de formation transfrontalier

Suite à l'étude de faisabilité menée par le CLTS pour la mise en place d'un pôle de formation transfrontalier sur le site de la pépinière Eurodev Center, la Communauté d'Agglomération mettra en place, en partenariat avec le Cnam Lorraine et HTW (Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes), un pôle de formation « Santé » sur les thématiques « économie et management de la santé », « santé au travail » et « nutrition et santé ». Deux axes complémentaires pourraient être développés à moyen et long terme, à savoir des formations « interculturelles » facilitant la mobilité professionnelle au-delà des frontières et une formation d'ingénieur sur les questions de la gestion de la fin de vie des produits et des process. La Communauté d'Agglomération mettra à disposition du Cnam, porteur du projet, des locaux situés au 2^e étage de la pépinière moyennant le versement d'un loyer annuel de 20 000 €. Par ailleurs, elle apportera son concours financier au démarrage de l'opération à hauteur de 60 000 € étalée sur 3 ans.

■ Etude de faisabilité pour la construction d'une maison de la formation

La Communauté d'Agglomération a lancé une étude de faisabilité pour la construction d'un pôle de formation transfrontalier sur le site de l'Eurozone de Forbach. Ce pôle pourrait éventuellement être dédié aux métiers de la santé en fonction des résultats de cette étude.

L'étude vise à :

- Recenser des initiatives en France et dans le cadre de la coopération transfrontalière proposant une offre de services pour héberger des organismes de formation ;
- Recenser des typologies de prestations proposées dans le cadre de la formation continue et initiale supérieure en France ;
- Identifier les acteurs potentiels et recenser leurs besoins dans le cadre du projet de la Communauté d'Agglomération de Forbach.
- Proposer un cahier des charges pour la construction d'un pôle de Formation ;
- Mettre en lumière les possibilités d'une Université Virtuelle.

Le coût de cette étude est de 14.280 € HT. Il sera intégré dans le plan de financement global du projet bénéficiant ainsi d'un financement FIBM.

■ Logement étudiant

L'emplacement géographique et la qualité sont deux paramètres essentiels du logement réservé à l'étudiant. L'offre de logement à destination de cette population est sans conteste un facteur et un atout important pour la réussite et le maintien de l'offre universitaire. Les bailleurs sociaux ayant tous répondu négativement à la demande de la Communauté d'Agglomération visant à la construction de logements étudiants, il est proposé la mise en place de 15 ou 20 logements type conteneurs réhabilités à cette fin, d'une surface de 25m². Une expérience de ce type a vu le jour au Havre et semble donner satisfaction.

Un terrain, qui est déjà propriété de la Communauté d'Agglomération, a été réservé à cet effet à proximité de l'IUT.

Le coût estimatif est de 40K€/ logement avec un loyer estimatif approchant les 300 €/mois

C – COOPERATION TRANSFRONTALIERE

L'année 2010 a été consacrée à la création de l'Eurodistrict SaarMoselle, l'année 2011 sera dédiée au renforcement du personnel et à la mise en œuvre des projets présentés au programme européen INTERREG IV A Grande Région.

En termes de contributions, la Communauté d'Agglomération apportera une participation de 0,80 € par habitant par an, soit 65 000 € au fonctionnement de l'Eurodistrict.

Parmi les projets à caractère transfrontalier présentés au titre des fonds métropolitains, seront inscrits dans le nouvel appel à projets :

- la seconde phase du schéma de pistes cyclables (2 179 000,00 € dont 1 743 200 € de subventions à solliciter) ;

- l'étude de faisabilité relative à l'offre de formation paramédicale dans la région SaarMoselle portée par la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Forbach et, probablement, la Communauté de Communes du Pays Naborien (70 000 € dont 7 000 € de financement par la Communauté d'Agglomération de Forbach).

Les projets de la Route du Feu, du Marketing Territorial, du Guide de Loisirs et du Bilinguisme, pour lesquels une demande de subvention a été déposée au nom des partenaires par l'Association Zukunft SaarMoselle Avenir auprès du Programme Interreg IV A en 2009, devraient recevoir une notification des partenaires du programme courant 2011. La contribution de la Communauté d'Agglomération pour le projet Marketing Territorial n'ayant pas été sollicitée en 2010, il convient de reporter les crédits engagés, soit 12 320,00 € en 2011.

II - AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

A - TRANSPORTS

1. Investissement

La démarche de renouvellement du réseau de transport a abouti en septembre 2010 à la mise en place d'une offre voulue plus attractive pour l'ensemble des usagers. Afin d'accompagner l'exploitation de ce réseau, tout en s'inscrivant dans la continuité des projets réalisés au cours des dernières années (dépôt bus, gare routière), il est proposé que les investissements pour l'exercice 2011 répondent à un besoin de modernisation du service et d'amélioration des installations.

➤ Modernisation du service

Afin de répondre à cet objectif, il est proposé de faire évoluer le système d'affichage de la gare routière, en équipant l'ensemble des bus d'un système de géolocalisation. Ce projet permettra d'améliorer l'information de l'utilisateur et l'accessibilité du réseau.

Estimé à 250 000 €, ce projet est subventionné par l'Etat (FNADT) et le Département (PADTM) pour un total de 122 800 €.

Par ailleurs, depuis que la Communauté exerce la compétence transports scolaires, la gestion informatisée des données relatives aux élèves est assurée au moyen d'un outil de bureautique standard. Il est donc proposé d'acquérir un logiciel dédié à cette activité. La dépense correspondante est estimée à 15 000 €.

➤ Amélioration des installations

Afin de compléter l'équipement du pôle d'échanges, le Conseil Communautaire a validé en juillet 2010 le projet de construction d'un abri vélos. Celui-ci consiste en la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage SNCF, d'un abri sécurisé semi-fermé de 56 places. Le financement du projet, dont le coût d'objectif est de 83 000 € HT, est réparti entre la Communauté d'Agglomération (37,5%), la Région (37,5%) et la SNCF (25%).

Le Conseil ayant accepté de porter, avec l'accord de préfinancement de la Région, le concours financier de celle-ci au projet, une enveloppe de 80 000 € est nécessaire, avec une recette à prévoir de 40 000 € correspondant au remboursement de la part de la Région.

Il est également proposé de réserver une enveloppe visant à l'aménagement d'un système de sas à l'entrée du bâtiment voyageurs. Il s'est en effet révélé nécessaire de réguler la température, car le dispositif actuel (porte coulissante automatique) n'est pas adapté aux basses températures.

Enfin, bien que le programme de renouvellement de mobilier urbain soit clos (marché arrivé à échéance), il est nécessaire de conserver une enveloppe destinée à la campagne de pose de poteaux n'ayant pu être réalisée en 2010, la fourniture de pièces destinées à assurer la maintenance, anticiper toute demande complémentaire de mobilier (établissement scolaire, etc.) et mettre en œuvre le marquage au sol des arrêts de bus. Le montant de cette enveloppe est estimé à 65 000 €.

2. Fonctionnement

➤ Exploitation du réseau de transport urbain

Pour l'exercice 2011, le contrat d'objectifs liant la Communauté d'Agglomération et la Régie des Transports prévoit le versement d'une subvention forfaitaire d'exploitation d'un montant de 3 383 760,60 € couvrant l'exploitation des services suivants :

- 8 lignes régulières et doublages scolaires ;
- 3 lignes périurbaines et transport à la demande ;
- Navette de centre-ville.

Cette subvention forfaitaire d'exploitation est complétée par la compensation tarifaire à verser au titre de la politique tarifaire votée par le Conseil (titres scolaires et sociaux), d'un montant de 424 703 € pour l'année 2011.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération compensera à la Régie l'acquittement par celle-ci de la taxe sur les salaires, conséquence de l'exonération de TVA pratiquée sur la subvention forfaitaire d'exploitation. Pour l'exercice 2011, l'enveloppe à prévoir, estimée à 162 000 €, porte sur 18 mois (2nd semestre 2010 et année 2011 complète). Cette disposition avait déjà été mise en place par avenant à l'ancien contrat de DSP Forbus.

Enfin, la Communauté d'Agglomération a mandaté la société Transdev pour l'assister au cours des 3 prochaines années dans le suivi de l'application du contrat d'objectifs. L'enveloppe à prévoir à ce titre est de 20 000 € par an.

➤ Mise en œuvre de l'accord conventionnel avec le Département

La mise en œuvre de cet accord, qui fixe les conditions de reprise par la Communauté de la compétence transport scolaire et de coopération entre les deux autorités organisatrices pour les services départementaux desservant le périmètre de transport urbain (PTU), repose sur les modalités suivantes :

- Exploitation par la Communauté d'Agglomération de services de transports scolaires internes au PTU. Transférés en septembre 2009 par le Département, ces services représentent, pour l'année 2011 une dépense de 266 000 €, au titre du marché entré en vigueur en septembre 2010 ;
- Prise en charge par la Communauté d'Agglomération de 50% du montant de la compensation versée aux transporteurs interurbains au titre des kilomètres effectués dans le PTU, soit environ 42 000€ pour l'exercice 2011 ;
- Prise en charge par la Communauté d'Agglomération du transport des élèves sur les circuits spéciaux et lignes TIM relevant du Conseil Général, qui représente une dépense prévisionnelle de 275 000 € pour l'année 2011 ;
- Application du tarif urbain sur l'ensemble des services départementaux desservant le PTU : 75 000 € pour l'exercice 2011 ;
- Montant à verser par le Département au titre des services transférés : 925 000 € pour l'exercice 2011.

➤ Dépenses complémentaires

Il est proposé, pour l'année 2011, la réalisation des actions suivantes :

- Entretien du mobilier : suite à la réalisation du programme de renouvellement et en complément des opérations de maintenance décrites plus haut (remplacement de pièces, etc.), l'entretien régulier du mobilier est nécessaire. Aussi, il est proposé de confier cette mission à un prestataire, pour un montant estimé à 40 000 € pour l'année 2011 ;
- Intégration du réseau à un module Internet de calcul d'itinéraire : ce projet a été évoqué lors de la réunion des Commissions réunies le 9 décembre dernier. Il s'agit d'intégrer à un moteur de recherche Internet l'ensemble des données relatives au réseau de transport urbain, ce qui permettra de pouvoir composer un itinéraire interne à l'agglomération avec le bus, en complément de la voiture ou de la marche à pied. Le coût de mise en place est estimé à 8 000 €, la mise à jour annuelle étant ensuite de l'ordre de 3 000 à 4 000 € ;
- Mise en place d'un service d'information par SMS : les récents épisodes météorologiques ont mis en avant la difficulté à communiquer sur le fonctionnement des transports collectifs, notamment scolaires, selon les horaires auxquels sont communiqués les arrêtés de suspension pris par le Préfet. Une des solutions envisagées consiste en un dispositif par lequel les élèves ou leurs parents reçoivent un message les informant en cas de perturbation

de la suspension d'un service de transport scolaire. Le coût estimé sur la base de 3€ par élève est de 10 500 € par an.

- Frais divers : cela comprend notamment les insertions dans la presse (appels d'offres), les cotisations (GART), l'organisation d'opérations de communication (semaine du transport public, centenaire du transport à Forbach), les taxes (taxe foncière pour le bâtiment voyageurs). Pour l'année 2011, il est proposé de réserver une enveloppe de 50 000 €.

➤ Exploitation du parking ICE

La Communauté d'Agglomération a fait le choix, pour 2011, d'exploiter directement ce parking. En effet, bien que déficitaire (25 à 30 k€/an), il est un appui important à l'offre de transport à grande vitesse. En effet, la reprise de ce parking en régie permet d'apporter un service complémentaire aux usagers de la grande vitesse au départ ou à l'arrivée à Forbach, en leur garantissant la gratuité du stationnement.

➤ Accessibilité du réseau aux personnes handicapées

2011 sera aussi l'année du lancement d'une étude sur la problématique du déplacement des handicapés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. Cette étude devra mettre en lumière toutes les possibilités offertes techniquement pour répondre à cette demande. Elle devra être réalisée en concertation avec la régie des transports ainsi que les organismes et collectivités voisines qui ont l'expérience de ces déplacements.

B – Réseau Haut débit - FTTH

La Communauté d'Agglomération a lancé une étude comparative technique, économique et juridique du déploiement d'un réseau FTTLA ou FTTH sur son territoire.

Celle-ci a été confiée au bureau « E-RESO », retenu pour un montant de 54.500 €.

Ce cabinet de conseil est spécialisé dans l'assistance aux collectivités locales, particulièrement pour le déploiement de réseaux d'initiatives publiques (RIP) pour le haut et le très haut débit et pour la réalisation de schémas directeurs très haut débit.

Il est par ailleurs associé à « Droit public consultants », cabinet d'avocats spécialisés dans le droit public et privé des collectivités locales.

Les objectifs de cette étude sont de permettre à la Communauté d'Agglomération de disposer d'un outil d'aide à la décision pour la mise en place d'un réseau proposant un large éventail de services (TV numérique, accès internet, téléphonie IP...)

La Communauté d'Agglomération souhaite s'entourer d'une assistance pluridisciplinaire pour procéder à une évaluation précise des choix techniques et des modalités de déploiement ou d'exploitation d'un tel réseau.

Les résultats de cette étude sont attendus courant de l'été et seront proposés à l'examen des commissions concernées.

C – Télévision à Rayonnement Communautaire

Toutes les collectivités depuis 2004 ont, de par la loi, une compétence pour la diffusion de chaînes locales par le biais, notamment, de contrats d'objectifs et de moyens pluriannuels, conférant ainsi le caractère de quasi service public à ce service de proximité.

Depuis maintenant de nombreuses années, la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France s'interroge sur la pertinence de réaliser une télévision à rayonnement communautaire, comme l'ont d'ailleurs fait nos voisins (CC de Freyming-Merlebach, CA de Sarreguemines Confluences, CC du Pays de Bitche, CC du Warndt etc..).

Une telle initiative contribuerait fortement à l'accroissement de notre identité territoriale et permettrait de mieux orienter l'aménagement des territoires.

2011 sera consacrée à l'étude de la mise en place d'une complémentarité dans la diffusion d'une télévision à Rayonnement communautaire, via l'interconnexion des têtes de réseaux par le biais du RHD 57 (réseaux haut débit Mosellan).

D - TOURISME

■ Définition d'une politique de développement touristique communautaire

La Communauté d'Agglomération a confié la promotion touristique de son territoire à l'Office de Tourisme de Forbach. Une convention d'objectifs a été signée avec l'OT définissant le cadre de ce partenariat.

En 2010, la Communauté d'Agglomération s'est dotée d'une identité touristique - Pays de Forbach Porte de France, Territoire de Passions.

L'OT a œuvré à nos côtés pour l'organisation de manifestations, la réalisation d'une cartographie des pistes cyclables. Il nous a également assistés dans le montage du dossier déposé auprès du Conseil Général pour la valorisation des itinéraires de randonnées pédestres.

Par ailleurs, ont été éditées et distribuées à l'échelle des 21 communes 3 brochures, l'une présentant l'offre en matière de restauration et d'hébergement, la seconde, le calendrier des manifestations et la troisième l'opération « Terroir et patrimoine ».

Enfin, l'OT a fait la promotion de notre région lors de nombreux salons et foires en France et à l'étranger.

Ce partenariat sera reconduit en 2011.

■ Schéma directeur de pistes cyclables

La phase 1 du Schéma directeur est achevée. Près de 23 km de pistes sont aujourd'hui en service permettant aux habitants de notre territoire de découvrir ou redécouvrir notre patrimoine local à vélo.

Au courant de l'année 2010, a été étudiée la faisabilité de 3 nouveaux circuits dont les travaux ont fait l'objet d'une programmation sur 3 ans.

Pour des raisons budgétaires, la réalisation de l'itinéraire reliant Loupershouse à Hundling via Diebling et Metzting programmée pour 2011 pourrait être décalée d'une année.

Concernant la réalisation de l'itinéraire cyclable reliant Farébersviller à Hoste via Farschviller sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach, le fonds de concours sera apporté à cette dernière.

■ Sentiers de randonnée pédestre

La Communauté d'Agglomération a travaillé sur la valorisation de 8 circuits de randonnées pédestres avec le concours des Associations « Les Amis de la Nature » et le « Club touristique Lorrain », ainsi que la Fédération Française de Randonnée Pédestre.

Un dossier a été déposé auprès du Conseil Général de la Moselle en vue de leur intégration au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). 5 sentiers sont éligibles à la politique de randonnée du Département et par conséquent, financés par ce dernier à hauteur de 80%, voire 100 % pour la signalétique directionnelle et d'information, ainsi que les dépliants.

Concernant les 3 sentiers non retenus, leur aménagement sera pris en charge par la Communauté d'Agglomération de Forbach. Une enveloppe de 30 000 € sera consacrée à l'aménagement et l'entretien de ces sentiers.

Par ailleurs, sera étudiée en 2011 la faisabilité de nouveaux sentiers.

■ Aménagement d'une aire de service pour camping car

L'aménagement d'une aire de service pour camping-car sera étudiée. Une enveloppe de 30 000 € sera réservée à ce projet.

II. COHESION SOCIALE – SANTE

A – HABITAT

Notre PLH a été présenté pour avis au Comité Régional de l'Habitat. Au vu des observations faites par ce dernier, la Préfecture a émis un avis favorable à notre projet de PLH sous réserve de faire évoluer, en préalable de son adoption, la part du segment le plus social (PLAI) de l'offre HLM nouvelle dans une proportion supérieure à 30% de l'offre créée. Pour mémoire, notre PLH prévoyait 20 % de logements très sociaux.

Par conséquent, nous sommes tenus de délibérer à nouveau sur ce point qui sera soumis pour approbation à l'ensemble des communes avant adoption définitive du PLH.

Notre politique en matière d'habitat a été très forte au cours des 5 dernières années.

Concernant la réhabilitation du parc privé, l'opération programmée d'amélioration de l'habitat a rencontré un franc succès. Les objectifs tant quantitatifs que financiers ont été largement dépassés. Grâce au concours de l'ANAH, la réhabilitation de plus de 500 logements a été subventionnée sur notre territoire dont 330 logements locatifs. Les abondements de la Communauté d'Agglomération aux aides ANAH, sur la durée de l'opération (5ans), s'élèvent à 918 400 € pour les propriétaires bailleurs et à près de 8 000 € pour les propriétaires occupants.

Concernant le développement du parc social, notre dispositif d'aide à la réalisation de logements sociaux qui consiste à subventionner jusqu'à 4 000 € la mise sur le marché de tout nouveau logement, a permis de financer 77 logements dont 36 logements très sociaux pour un montant total de 308 000 €.

La Communauté d'Agglomération est également intervenue en faveur de l'accession sociale à la propriété au travers du dispositif PASS FONCIER. Cette opération, démarrée en juillet 2009, a permis à 62 ménages d'accéder à la propriété. Le montant total des subventions versées par la Communauté d'Agglomération dans le cadre de ce dispositif s'élève à 208 000 € compensés par l'Etat à hauteur de 77 000 €.

Parallèlement aux aides à la pierre, la Communauté d'Agglomération participe depuis 3 ans au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) à hauteur de 0,30 € par habitant. Ce fonds permet d'attribuer des aides aux ménages les plus fragiles afin de leur faciliter l'accès à un logement ou de permettre leur maintien dans le logement en cas de dettes locatives. Sur la période 2008 – 2010, notre participation au FSL s'élève à 69 863 €.

Enfin, la Communauté d'Agglomération finance à hauteur de 0,10 € par habitant l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL), outil d'information au service de nos administrés. L'ADIL tient 3 permanences mensuelles sur notre territoire : dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Forbach, de la mairie de String-Wendel et de l'antenne de justice de Behren-lès-Forbach.

Sur la période 2009 – 2010, 24 622€ ont été versés à l'ADIL.

Aujourd'hui, les crédits ANAH sont épuisés. L'Etat ne compensera plus les aides versées par les collectivités au titre du Pass Foncier. Par ailleurs, les bailleurs sociaux ne veulent plus investir sur notre territoire sous prétexte d'une augmentation constante de la vacance.

Aussi, il est proposé qu'en 2011, la commission Cohésion Sociale revoie sa politique en matière d'habitat et définisse de nouvelles orientations en adéquation avec ses capacités budgétaires.

B – POLITIQUE DE LA VILLE

■ Dispositifs contractuels CUCS, CLSI et PLCD :

Depuis 2007, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) a été le cadre de la mise en œuvre du projet de développement social en faveur des populations les plus fragiles de notre agglomération.

La Politique de la Ville à l'échelle de notre territoire communautaire s'est enrichie durant l'année 2010 de deux autres dispositifs, à savoir :

- Le Contrat Local de Sécurité Intercommunal (C.L.S.I.), outil de prévention de la sécurité et de la délinquance ;
- Le Plan de Lutte Contre les Discriminations (P.L.C.D.), outil de la gestion de la diversité.

Après une reconduction des C.U.C.S. sur l'année 2010, le ministère de la Ville a finalement décidé de maintenir ce dispositif en vigueur jusqu'au 31 décembre 2014 dans le souci de faire coïncider la durée de vie des C.U.C.S. à la durée du mandat municipal, et répondre ainsi aux interrogations des collectivités quant au devenir de ce dispositif.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale reposait jusqu'à présent sur un partenariat fort entre l'Etat et les collectivités territoriales sans oublier les associations, acteurs majeurs de la Politique de la Ville.

Or, l'enveloppe des crédits spécifiques octroyés par l'Etat dans le cadre de ces contrats est réduite de 33% pour l'année 2011, soit une perte sèche de 136 999 € pour le C.U.C.S. Forbach Porte de France.

Cette baisse de crédits, non négociable, nous contraint à revoir le plan de financement d'un certain nombre d'actions, voire d'y renoncer purement et simplement.

Ce désengagement de l'Etat risque fort de fragiliser, aux dépens de nos concitoyens, le partenariat mis en place avec les associations qui œuvrent sur le terrain et de mettre à mal le travail accompli depuis de nombreuses années.

En cette année 2011, l'animation des dispositifs Politique de la Ville (C.U.C.S., C.L.S.I., P.L.C.D.) restera assurée par un chef de projet permettant ainsi aux communes et aux associations de bénéficier d'un véritable soutien technique et administratif dans le montage et la présentation d'actions éligibles aux financements de l'A.C.S.é. conformément à la politique émanant du ministère.

Le chef de projet devra être le garant des orientations politiques et budgétaires prises par la Communauté d'Agglomération en matière de politique de la ville, mais il devra aussi impulser de nouvelles dynamiques, en concertation avec les élus locaux, les associations, les entreprises et les partenaires institutionnels et l'Etat.

Après deux années de crise économique, la Politique de la Ville doit être un levier pour la mise en place d'une politique globale en faveur des quartiers défavorisés. Aussi, dans le cadre du plan d'actions proposé, il conviendra de mettre l'accent sur :

- l'accès à l'emploi et le développement économique,
- la réussite éducative,
- la prévention de la délinquance et la citoyenneté.

Concernant le volet emploi et insertion par l'économie, le C.U.C.S. de la Communauté d'Agglomération finance deux chantiers d'insertion mis en place en partenariat avec l'A.S.B.H. et la Régie de quartier de Forbach pour l'entretien des pistes cyclables communautaires et des abords du Musée de la Mine. Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération soutient l'association Emmaüs qui a mis en place une recyclerie destinée à valoriser les objets récupérés en déchetteries.

La participation financière de la Communauté d'Agglomération pour l'insertion des jeunes et des adultes issus des quartiers prioritaires de l'agglomération s'élèvera à 77.000 €.

Concernant la sécurité et la prévention de la délinquance, les maires et le président de la Communauté d'Agglomération ont souhaité avoir une vision globale des problèmes rencontrés sur le terrain afin d'y apporter des réponses plus efficaces. A cet effet, a été mis en place un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.I.S.P.D.). Ce dernier est appelé à travailler sur un programme d'actions concerté et partagé (régulation des tensions au sein des transports, stationnement illégal des gens du voyage, coordination des projets de vidéosurveillance, médiation au sein des établissements scolaires, etc...) faisant l'objet d'un Contrat Local de Sécurité Intercommunal. Les travaux engagés en 2010 seront poursuivis en 2011.

Une enveloppe d'environ 12 000 € sera consacrée au fonctionnement de la Maison de Justice et du Droit qui a accueilli 12 290 personnes sur l'année 2010. Il s'agit d'un outil précieux au service de nos administrés mais aussi des maires souvent sollicités pour arbitrer des litiges au sein de leur commune.

Afin de favoriser l'accès à la culture aux enfants et aux jeunes issus des quartiers sensibles, les actions mises en place en partenariat avec le Carreau Scène Nationale, le Conservatoire Intercommunal de Musique et de Danse ou encore le collège Nicolas Untersteller seront reconduites.

Une enveloppe de 24 000 € sera consacrée à ces projets.

Enfin, une enveloppe de 52 100 € sera consacrée au financement des actions structurantes suivantes :

- L'accès au droit et insertion des femmes et des familles (C.I.D.F.F.) ;
- Le soutien aux femmes victimes de violences conjugales (Association ESPOIR) ;
- Le Dispositif Coordonné de Prévention des Addictions et des Conduites à Risques (C.M.S.E.A.).

Pour cette année 2011, il s'agira de consolider et de mettre en œuvre tous les dispositifs liés à la Politique de la Ville pour les plus fragiles de nos territoires. C'est pourquoi, nous nous attacherons pour que le « mieux vivre ensemble » et le « faire ville ensemble » puissent être une réalité pour le plus grand nombre de nos concitoyens.

■ **Autres projets :**

Le Relais Parents-Assistants Maternels (RPAM)

2011 verra l'ouverture du RPAM au rez-de-chaussée du 15 Avenue Passaga à Forbach. Ce lieu d'accueil et d'information au service des assistants maternels et des parents qui sont à la recherche d'une solution de garde d'enfants permettra de répondre à une demande croissante de la part des familles, mais aussi des communes et des professionnels.

La gestion de cet équipement a été confiée à la Croix Rouge.

La Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France apportera à l'association un concours financier sous forme de subvention d'équilibre d'un montant de 37 000 €.

L'Ecole de la 2^e Chance (E2C)

La Communauté d'Agglomération reconduira en 2011 son soutien à l'E2C qui œuvre pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes en difficulté âgés de 16 à 26 ans sortis du système éducatif, sans qualification et sans emploi.

Il s'agit de la mise à disposition gracieuse de locaux à Marienau, charges comprises avec une participation financière des collectivités partenaires : la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines, les Communautés de Communes de Freyming-Merlebach, du Pays Naborien et du Warndt.

C – SPORT, CULTURE, LOISIRS

1. Musée de la Mine

Le Syndicat Mixte du Musée a entamé ses travaux d'aménagement du Bâtiment principal, pour une enveloppe globale d'environ 3.305.000 € HT, financés à hauteur de 300 K€ par la Fondation Total (Fondation du Patrimoine) et 2.142 K€ par l'Etat et la Région dans le cadre du Contrat de Projets.

Parallèlement, il convient de lancer un chantier de restauration des collections qui seront présentées dans le cœur du musée, ainsi qu'un chantier de nettoyage du site pour que le parcours extérieur soit lisible. Ce parcours extérieur figure d'ailleurs dans le projet "Cœur du Musée".

Compte tenu de tous ces éléments, une sollicitation financière sera adressée aux partenaires du Syndicat Mixte du Musée de la Mine. La Communauté d'Agglomération de Forbach, quand à elle, fixera sa participation dans le cadre du budget primitif.

2. Centre sportif

La Piscine Olympique de Forbach nécessite d'importants travaux de réhabilitation.

- couverture et étanchéité ;
- remplacement de 3 pompes à chaleur ;
- accessibilité aux handicapés conformément à la loi du 11 février 2005.

L'opération est estimée à 2 700 000 € et a fait l'objet d'une demande de financement auprès du Conseil Général de la Moselle au titre du PACTE 2009-2011 Contrat Aménagement suivant le plan de financement ci-dessous :

- Conseil Général de la Moselle – PACTE 2009-2011 : 1 890 000,00 €
- Autofinancement : 810 000,00 €

A ce jour, la maîtrise d'œuvre est attribuée à URBAME pour un montant d'environ 80 000 € TTC (7 000 € TTC mission diagnostic + environ 73 000 € TTC qui représentent la tranche supérieure du forfait provisoire de rémunération).

Le marché sera notifié prochainement et démarrera l'étude diagnostic qui permettra d'avoir une estimation prévisionnelle plus précise des travaux.

Les investissements courants, qui sont en fait du « gros entretien », vont porter sur environ 100.000 €, soit :

- Installation de 3 sondes organiques sur traitement de l'eau :	10 685,17 €
- Installation d'une cuve de stockage 300 l double paroi pour traitement PH :	2 343,08 €
- Travaux neufs de carrelage suite à remplacement du carrelage qui s'est relevé :	2 544,32 €
- Remise aux normes du système désinfection Granudos par chlore rapide non stabilisé :	3 471,99 €
- Travaux neufs de peinture dans bureau chef de bassins :	1 275,53 €
- Disponibilité pour l'année 2011 pour répondre aux nécessités au cours de l'exercice :	28 679,91 €
- Informatique : provision aux besoins au cours de l'exercice :	2 000,00 €
- Mobilier : installation d'un meuble mural dans bureau chef de bassins et provision :	3 000,00 €
- Matériel : acquisition tracteur tondeuse pour espaces verts (230 ares) :	33 000,00 €
- Matériel pédagogique scolaire :	2 000,00 €
- Sauna : provision pour gros entretien et matériels :	11 000,00 €

3. Conservatoire de Musique et de Danse

L'année 2011 du Conservatoire Communautaire de Musique et de Danse sera marquée par la célébration de son 60^{ème} anniversaire.

Créé en 1951, cet établissement fait notre fierté en misant depuis ses origines sur la diversité de l'offre, la qualité de l'enseignement, l'écoute et l'ouverture sur tous les publics au travers de multiples actions innovantes organisées depuis plus d'un demi-siècle aujourd'hui.

Ainsi, les quelques soixante prestations annuelles s'inscriront toutes dans la commémoration de cet événement avec, en apogée, un grand concert du 60^{ème} anniversaire impliquant toutes les classes musicales et chorégraphiques, dans le courant du deuxième semestre.

Se rajoutera également la décentralisation à la Médiathèque Départementale de Saint Pierre d'Oléron pour une période de 6 mois, de l'exposition « Sons et ville » présentée à Forbach en juin 2010. L'ensemble de ces célébrations engendrera un coût prévisionnel de 7500 €.

L'application du Projet d'Etablissement 2010-2015 (voté le 20 05 2010) se poursuivra avec une réactualisation et une modernisation des volets administratifs et pédagogiques de la structure pour une meilleure appropriation par l'utilisateur. Le fonctionnement quotidien de la structure s'organisera entre autres autour de l'achat de petit matériel (classe d'électroacoustique, CHAM, etc.), de partitions (Formation Musicale), ainsi que de l'organisation de plusieurs Master Class. En complément, plusieurs investissements sont prévus concernant le parc instrumental (deux hautbois, une clarinette basse, un alto, une batterie, un basson, des pupitres, etc.) pour un montant total d'environ 20 000 € parallèlement à la poursuite de l'amélioration des locaux qui nécessitera quant à elle le renouvellement d'une partie des sols pour un montant d'environ 10 000€.

En complément, la modernisation et l'amélioration de la sécurité des locaux du Département Danse et de l'accès extérieur se poursuivront pour un montant d'environ 15 000€, en attendant le lancement d'une réflexion globale sur la faisabilité de nouveaux locaux.

Il est en effet urgent de revoir les conditions d'accueil de nos publics au conservatoire, les locaux n'étant plus adaptés à notre offre, ainsi qu'aux conditions de travail de nos professeurs.

A cette fin, un crédit sera alloué en 2011 afin de rédiger un programme précis des besoins de cet établissement, et des recherches de locaux ou terrains appropriés seront activées.

III. ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE

A – DECHETS MENAGERS

1. Investissement

Considérant que la marge de manœuvre financière est faible, il est proposé que la priorité soit donnée aux investissements nécessaires au bon fonctionnement du service (acquisition de contenants) et à la mise à niveau des déchèteries en matière de sécurité et d'information.

➤ Acquisition de contenants

Il s'agit de poursuivre la politique de renouvellement du parc (sont prévus 1 400 bacs de 240 litres, 160 bacs de 750 litres et une dizaine de conteneurs à verre), afin de disposer du stock suffisant pour mener les opérations d'entretien annuel (remplacements, nouvelles dotations). Une enveloppe de 80 000 € est nécessaire.

➤ Mise à niveau des déchèteries

Il est tout d'abord proposé d'engager pour l'ensemble des déchèteries un programme de renouvellement de la signalétique, afin de faciliter l'utilisation du site par les usagers. Cela comprend notamment les panneaux de quais, d'affichage d'entrée, de circulation et d'informations diverses, ainsi que le marquage au sol. Pour l'ensemble des déchèteries, l'enveloppe à prévoir est de 60 000 € (soit 10 000 € par déchèterie).

Par ailleurs, afin d'assurer la sécurité, notamment contre les chutes, du personnel et des usagers des déchèteries, il est nécessaire de réaliser la remise aux normes des garde-corps situés sur les quais de déchargement. Le coût prévisionnel de cette opération est estimé également à 60 000 € pour l'ensemble des 6 déchèteries.

Concernant la gestion des accès, chaque déchèterie compte aujourd'hui plusieurs serrures et clés différentes (portail, local gardien, local rangement, locaux déchets dangereux, etc.). Afin de faciliter la gestion des accès pour les gardiens, le personnel de collecte et les membres du service tout en réduisant les frais liés au renouvellement ou la reproduction des clés, il est proposé de procéder au remplacement de tous les systèmes de fermeture existants par des serrures permettant l'utilisation de clés de type « Pass ». Une enveloppe de 3 000 € sera nécessaire.

En complément des actions communes à l'ensemble des déchèteries, plusieurs opérations sont nécessaires au vu de l'état des installations, parmi lesquelles le remplacement du local du gardien de la déchèterie de Forbach-Petite-Rosselle, devenu vétuste et présentant d'importants problèmes au niveau du sol, de l'isolation et des sanitaires. Le montant prévisionnel, estimé à 55 000 €, doit permettre le remplacement de ce local par une construction en dur de même type que celles des déchèteries de Spicheren et Behren-lès-Forbach.

Il est également nécessaire de créer pour les déchèteries de Diebling et Forbach, deux plates-formes d'environ 25m² chacune, permettant de réorganiser la disposition des différents contenants, notamment en vue d'accueillir les locaux de collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques fournis par le Sydeme.

➤ Dépenses complémentaires

Elles concernent en premier lieu la communication, puisque dans le cadre de la mise en place de la collecte multiflux, le service sera amené à acquérir du matériel (stand, drapeaux publicitaire, etc.). Il est proposé de réserver une enveloppe de 10 000 €.

Enfin, il importe de prévoir une enveloppe de 20 000 € destinée aux interventions ponctuelles sur les différentes installations (remplacement d'éléments de clôtures, réparation de portes, etc.) et à l'acquisition de l'outillage nécessaire aux agents du service, celui-ci réalisant directement certains travaux.

2. Dépenses de fonctionnement

L'année 2011 est marquée par le passage à la collecte multiflux, qui se traduit par une remise à plat du dispositif de collecte, avec notamment l'intégration de collectes complémentaires destinée à l'optimisation du service.

➤ Service de collecte

Au cours de l'année 2011, la collecte multiflux va être mise en place progressivement sur l'ensemble du périmètre communautaire. À terme, le montant du dispositif comprenant la collecte, sur la base du nouveau marché entré en vigueur le 1^{er} janvier, et la fourniture des sacs de tri des 3 couleurs, représentera un montant inférieur à celui cumulé des deux collectes traditionnelles (ordures ménagères et sélective). Toutefois, la Communauté d'Agglomération ne pourra pas tirer profit de cette optimisation de moyens en 2011, puisque le passage au multiflux s'effectuera tout au long de l'année.

En complément des collectes d'objets encombrants effectuées pour les communes désireuses de conserver ce service, la Communauté d'Agglomération mettra en place en 2011 une nouvelle collecte des cartons des commerçants. Proposée sur des secteurs pour lesquels le gisement est identifié, cette collecte constitue une piste d'optimisation du service, puisqu'elle permettra de valoriser ce gisement actuellement destiné à l'enfouissement. Pour rappel, l'apport des cartons en déchèteries reste gratuit pour l'ensemble des commerçants du périmètre communautaire.

De plus, une nouvelle collecte sera intégrée dans la prestation du Sydeme, puisque la régie Ecotri mettra en œuvre une collecte spécifique des biodéchets réservée aux non ménages pour lesquels la collecte des biodéchets en sacs n'est pas adaptée.

➤ Transport et traitement

Dans l'attente de la communication des chiffres par le Sydeme, une augmentation de l'ensemble des prix de traitement de l'ordre de 3% est prévue, tenant compte notamment de l'actualisation estimée des différents contrats en vigueur. Il convient également de noter qu'une réduction des recettes liées au tri est prévisible, puisque le passage au multiflux comprendra pour chaque secteur une première tournée de ramassage dont les résultats seront difficilement exploitables.

➤ Exploitation des déchèteries

Pour la partie assurée par le Sydeme (traitement du tout venant, du bois et des déchets verts), une augmentation prévisionnelle des coûts de l'ordre de 3% est prévue au même titre que pour les prix de traitement.

Les dépenses d'exploitation des déchèteries intègrent également le gardiennage, le traitement des gravats, le transport et le traitement des déchets ménagers dangereux, pour lesquels un nouveau contrat entrera en vigueur en octobre 2011 (appel d'offres à intervenir), ainsi que les frais de fonctionnement (eau, électricité, téléphone) et d'entretien (tontes des espaces verts, tenues des gardiens, etc.).

➤ Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement du service incluent notamment les frais de personnel, dont l'augmentation envisagée tient compte de la création de 3 postes d'ambassadeurs du tri nécessaires pour assurer la communication sur le terrain dans le cadre du dispositif multiflux et animer le programme de prévention des déchets. Au titre de ce dernier, la Communauté d'Agglomération devrait percevoir une aide de 1 € par habitant et par an pour une durée de 5 ans.

La prévision des dépenses liées à la communication (création de plaquettes, campagnes d'affichages, matériel divers,...) est également revue à la hausse, d'une part pour permettre de relancer la communication de base (les résultats de tri en baisse démontrant leur nécessité), d'autre part afin d'assurer l'indispensable communication liée à la mise en place du multiflux. Pour mémoire, les dépenses liées à la communication sur le tri sélectif peuvent être subventionnées à hauteur de 50% par Eco-Emballages.

Conclusion

Afin de respecter la prospective financière établie en 2009, qui prévoyait une remise à niveau de la TEOM sur 3 années, il sera éventuellement opéré des choix en termes de services. A l'heure actuelle, tous les éléments ne sont pas connus (coût du traitement par le SYDEME notamment) mais les marges de manœuvre sont minimes.

B – DEVELOPPEMENT DURABLE

➤ Espace Info-Energie

Par délibération du 25 février 2010, le Conseil Communautaire a autorisé son Président à signer la convention régissant les conditions financières et pratiques de fonctionnement de l'espace Info-Energie mutualisé avec le SCOT de l'Arrondissement de Sarreguemines, et porté par l'Agence Départementale d'Information sur le Logement. La convention porte sur une durée de 3 ans (2010, 2011 et 2012) et prévoit pour l'année 2011 une participation de la Communauté d'Agglomération à hauteur de 9 787,50 €.

Pour rappel le siège de l'Espace Info-Energie est situé dans les locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération et les permanences du Conseiller sont réparties entre Sarreguemines (le lundi et le vendredi) et Forbach (mardi, mercredi et jeudi), une des trois journées sur Forbach étant réservée à la prise en charge du numéro vert mutualisé entre l'ensemble des espaces Info-Energie de la Région.

➤ Convention Fereepas

Une nouvelle convention triennale entre la Communauté d'Agglomération et la Fereepas a été signée, fixant la rémunération de celle-ci à 15 000 € par an. Cette convention régit notamment la mission d'accompagnement de la Communauté d'Agglomération dans l'élaboration de son projet de développement durable, depuis la présentation des différents dispositifs en vigueur jusqu'à l'assistance

à la rédaction du document cadre. L'élaboration du projet de développement durable de la Communauté d'Agglomération est prévue sur une durée de 3 ans, la première étant consacrée à la réalisation du diagnostic territorial (voir ci-dessous).

➤ Elaboration d'un projet de développement durable : réalisation du diagnostic

La Communauté d'Agglomération a élaboré en 2004 son projet d'agglomération pour la période 2004-2014. Ce projet comprend 3 orientations : aménagement et développement durable du territoire, cohésion sociale et territoriale, attractivité du territoire.

Il est proposé de préparer au cours des 3 prochaines années le renouvellement de ce projet de territoire. Au regard de la situation et des prévisions affectant la biodiversité, la ressource en eau ou le climat, l'élaboration de ce nouveau projet devra s'inscrire dans une optique de développement durable.

La première étape consistera à réaliser le diagnostic du territoire. Dans ce cadre, les études sectorielles déjà réalisées pourront être intégrées, qui seront complétées selon les besoins par des études nouvelles pour les domaines n'ayant pas été couverts.

Une enveloppe de 70 000 € est jugée nécessaire pour réaliser le diagnostic. Cette dépense peut être subventionnée à hauteur de 50% dans le cadre du dispositif Agenda 21 (aides cumulées de la Région et de l'ADEME) et jusqu'à 60% dans le cadre du dispositif Plan Climat Energie Territorial (aides cumulées de l'ADEME et du FEDER).

De plus, l'élaboration de ce projet de développement durable au cours des 3 prochaines années nécessite le recrutement d'un agent chargé du suivi et de l'animation. Pour l'année 2011, il est proposé que le recrutement soit effectif à compter du second semestre, soit pour un agent de catégorie A, une dépense d'environ 25 000 €. Les frais de personnel peuvent également être subventionnés dans une limite de 230 000 € pour les 3 années d'élaboration du projet.

C – EAU & ASSAINISSEMENT

Le budget Assainissement sera doté d'une enveloppe de travaux réduite compte tenu de besoins limités.

La recette de redevance va quant à elle diminuer du fait de la baisse de 0,05 € le m³ décidée par le Conseil du 9 décembre 2010.

Cependant, la décision de revoir les durées d'amortissement de ce budget conduit à dégager à nouveau une marge, permettant de faire face aux dépenses de fonctionnement de ce budget.

Il n'y aura, bien entendu, aucun emprunt prévu.

Concernant le budget Eau, l'enveloppe de travaux d'investissements sera d'environ 1.5 m€, tout en maintenant l'endettement à son niveau actuel. La commission de l'Eau procèdera aux arbitrages de programmation habituels, compte tenu de cette enveloppe prévisionnelle.

La renégociation du contrat d'affermage a permis de dégager de nouvelles marges d'autofinancement.

Le Conseil Communautaire a décidé le 9 décembre dernier, de fixer à compter du 1er janvier 2011 pour l'eau :

- une part fixe maintenue à 6€ HT/an et par abonné ;
- une part proportionnelle de 0.51€ HT/m³ (contre 0.41€ HT/m³) révisable annuellement.

Ces nouvelles redevances et surtaxes permettent de dégager 264 k€ de marge supplémentaire pour le fonctionnement du budget Eau, tout en proposant aux usagers un prix global en baisse.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, prend acte des orientations budgétaires ainsi proposées pour 2011.

2. Inscriptions budgétaires avant vote du budget

Vu les dispositions de l'article 125 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988,
Après avoir entendu le rapporteur de la commission des Finances, du Budget et de l'Administration Générale,

Le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité, d'autoriser le Président à engager des dépenses d'investissement pour 2011 dans la limite des crédits ci-après :

Opération d'exécution	Fonction d'exécution	Chapitre nature	Compte d'exécution	Prévu sur l'exercice précédent (chapitre)	inscription préalable
901 - TEC	90 - Interv	23 - Immo	2315 - Immos en cours-inst.techn.	3 421 852.00 €	800 000.00 €
Non affect	413 - Pisc	23 - Immo	2313 - Immos en cours-constructions	3 174 389.00 €	750 000.00 €
Non affect	816 - Autr	20 - Immo	2031 - Frais d'études	106 319.00 €	25 000.00 €
Non affect	820 - Serv	21 - Immo	2111 - Terrains nus	2 450 838.00 €	150 000.00 €
					1 725 000.00 €

3. Fonds de concours – enveloppe 2011

Par délibération du 19 décembre 2002, le Conseil Communautaire a fixé les règles d'attribution des subventions d'équipements versées aux communes.

Pour la période 2009-2014, l'enveloppe de 100 000 € par commune a été reconduite par décision du 4 mars 2009.

La commission des Finances, du Budget et de l'Administration Générale, ainsi que le Bureau ont arrêté le programme de fonds de concours 2011 aux opérations ci-après :

<u>Commune</u>	<u>Montant</u>	<u>Nature du Projet</u>
ALSTING	100 000.00 €	réhabilitation du terrain de football
SCHOENECK	100 000.00 €	terrain multisports + sanitaires
METZING	100 000.00 €	aménagement étang Anguenot
OETING	100 000.00 €	rachat immeuble agricole pour salle polyvalente
KERBACH	50 000.00 €	aménagement centre village
PETITE-ROSSELLE	50 000.00 €	restructuration place du marché et enfouissement réseaux
COCHEREN	100 000.00 €	construction structure multi-accueil
FOLKLING GAUBIVING	50 000.00 €	complexe scolaire

Le Conseil Communautaire, après avis favorable de la commission des Finances, du Budget et de l'Administration Générale, et du Bureau, décide à l'unanimité, d'attribuer les aides sollicitées par les Communes au titre du programme 2009-2014 ; de rappeler les modalités de publicité prévues dans sa délibération du 19 décembre 2002 ; de voter la dépense à imputer sur les crédits à ouvrir au BP 2011, chapitre 204.

4. Marchés passés en délégation

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte des marchés en procédure adaptée (pour la période du 01/12/2010 au 01/01/2011) qu'il a signés en vertu de la délégation donnée par le Conseil.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, prend acte de cette information, dont la liste est annexée à la présente.

Liste des Marchés passés en délégation (annexe à la délibération du 24/02/2011)

BUDGET	LIBELLE	ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT
ASSAINISSEMENT	Gestion des ouvrages du Simbach 2011	VEOLIA EAU	23 700.00 €
	Entretien et surveillance réseau du Simbach 2011	VEOLIA EAU	30 000.00 €
EAU POTABLE	Forbach rue des Genêts : reprise branchements eau	VEOLIA EAU	13 082.00 €
	Renouvellement branchements	VEOLIA EAU	158 020.00 €
Budget principal	Hotel de Communauté		
	Régénération espaces verts	JARDINS DE L'EST	4 966.00 €
	Zones d'activités		
	ZI Technopole Forbach-Sud : travaux de bardage	EISENBARTH	4 398.15 €
	Piscine		
	Remise aux normes système d'injection de chlore	PISCINE ELECTRON. SERVIC.	13 949.63 €
	Révision générale groupes et moteurs	TECHNI POMPE SERVICE	7 973.60 €
	Installation sondes organiques	PISCINE ELECTRON. SERVIC.	8 934.09 €
	Divers		
	Forbach, rue Victor Grignard : raccordement haut débit	INEO RESEAUX EST	10 663.50 €
AMO étude comparative réseau	E-RESO	54 500.00 €	

5. Recensement des marchés passés en 2010

L'arrêté du 8 décembre 2006 pris en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics impose la publication, au premier trimestre de chaque année, des marchés conclus l'année précédente.

La liste des marchés attribués en 2010 est annexée à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, prend acte de la publication des marchés conclus en 2010

PUBLICATION DES MARCHES PASSES EN 2010 (ART 133 du CODE DES MARCHES PUBLICS) – ANNEXE (1/3)

NATURE	LIBELLE	DATE	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE	CODE POSTAL	MONTANT € HT
TRANCHE DE PRIX : 4 000,00 € HT à 19 999,99 € HT					
FOURNITURES	Piscine : fourniture de 8 sèche-cheveux	14-janv.	FUTURA PLAY	67700	€ 5 200.00
	Piscine : installation de nouvelles sondes	18-janv.	PISCINE ELECTRONIQUE SERVICES	57490	€ 8 513.31
	Déchetterie : lecteur, logiciel, formation	4-mars	STYX	35540	€ 18 698.50
	Pistes cyclables : fourniture RIS	20-juil.	RS ENSEIGNE	57600	€ 13 800.00
	Schoeneck, rue Condorcet : éclairage	6-oct.	ENERGIE	57350	€ 11 477.40
TRAVAUX	Piscine : installation et révision du système de traitement de l'eau	5-janv.	PISCINE ELECTRONIQUE SERVICES	57490	€ 13 460.58
	Piscine : installation système de contrôle d'accès	16-févr.	ETA	57604	€ 5 031.86
	Nousseviller : sécurisation réservoir	26-mars	VEOLIA EAU	57600	€ 5 570.00
	Eurozone : barrière giratoire	15-avr.	SGB	57540	€ 7 840.00
	Ecole de musique : travaux peinture	24-juin	LES PEINTURES REUNIES	57600	€ 7 158.42
	Atelier relais 1 : installation alarme intrusion	24-juin	SIVIHE	57670	€ 5 929.55
	Atelier relais 2 : branchement eau potable	1-juil.	VEOLIA EAU	57600	€ 6 002.19
	Cocheren, création passerelle d'accès	2-juil.	VEOLIA EAU	57600	€ 10 350.00
	Rosbruck, modification accès poste de refoulement	29-juil.	TRAVAUX PUBLICS KLEIN GUY	57890	€ 4 225.00
	Stiring-Wendel, square Balzac : branchement eau potable	17-mai	VEOLIA EAU	57600	€ 6 064.80
	Stiring-Wendel, square Balzac : conduite eau potable	17-mai	VEOLIA EAU	57600	€ 12 333.19
	Stiring-Wendel, square Voltaire : branchement eau potable	17-mai	VEOLIA EAU	57600	€ 5 698.45
	Stiring-Wendel, square Voltaire : conduite eau potable	17-mai	VEOLIA EAU	57600	€ 12 333.19
	Stiring-Wendel, square Mars Juin : conduite eau potable	17-mai	VEOLIA EAU	57600	€ 16 462.04
	Piscine : travaux étanchéité toiture	12-août	EISENBARTH	57540	€ 9 681.79
	Piscine : intervention réparation étanchéité toiture	12-août	EISENBARHT	57540	€ 11 579.42
	Petite-Rosselle, piste cyclables : pose dalles sur carnot	6-sept.	SGB	57540	€ 4 000.00
	Forbach-Ouest : installation barrière au poste de relevage	20-sept.	TP KLEIN Guy	57980	€ 4 448.00
	Hundling : dévoiement conduite eau potable	24-sept.	TP KLEIN Guy	57980	€ 14 603.00
	Forbach : enrobés rue Lavoisier	4-oct.	EUROVIA	57600	€ 12 555.00
	Schoeneck, lycée Condorcet : barrières parking	2-nov.	SGB	57540	€ 4 560.00
	Farschviller : gestion ZOH du poste de relevage	8-nov.	VEOLIA EAU	57600	€ 7 000.00
	Gaubiving, rue St Jean : renouv. conduite et branchement	23-nov.	TRAVAUX PUBLICS KLEIN GUY	57980	€ 17 175.76
	Forbach rue des Genêts : reprise branchements eau potable	9-déc.	VEOLIA EAU	57600	€ 13 082.00
	Piscine : révision générale groupes et moteurs	17-déc.	TECHNI POMPE SERVICE	67723	€ 7 973.60
	Piscine : remise aux normes système d'injection de chlore	17-déc.	PISCINE ELECTRONIQUE SERVICES	57490	€ 13 949.63

NATURE	LIBELLE	DATE	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE	CODE POSTAL	MONTANT € HT
SERVICES	Réseaux cyclables : étude signalétique	28-janv.	ALAIN BEHR CONSULTANT	57200	€ 9 146.81
	Technopole F. Sud : entretien espaces verts.	15-mars	CAT	57540	€ 16 808.16
	Secteur Eurazone : entretien espaces verts	29-mars	WEYLAND	57600	€ 5 983.00
	AMD suivi DSP eau potable 2010	20-avr	DDAF	57200	€ 9 800.00
	MDE Schoneck, rue de la Lisière : renouv. réseaux eau potable	8-juin	LOGO B	57600	€ 5 602.50
	MDE Forbach, rue des Genêts : renouv. réseaux eau potable	23-juin	LOGO B	57600	€ 4 357.50
	MDE Travaux voirie 2010	9-juil.	LOGO B	57600	€ 8 640.00
	MDE réalisation giratoire Forbach-Ouest	19-juil.	INGEROP	57075	€ 36 000.00
	Etude Moulin de Tanteing	9-sept.	SETEC	57600	€ 7 525.08
	AMD suivi réseau de transport	2-nov.	TRANSDEV	92445	€ 16 000.00
	40ème anniversaire District : livres	22-nov	TECHNO PRINT	57600	€ 5 852.84

TRANCHE DE PRIX : 20 000 € HT à 49 999,99 € HT					
TRAVAUX	Secteur Simbach, gestion du poste de relevage	12-janv.	SORELIFE	57380	€ 29 265.00
	Construction Hôtel d'entreprises Technopole Forbach-Sud : LOT 5 : Plâtrerie - Faux-Plafonds	16-avr.	MP BATIMENT	57600	€ 34 159.00
	Construction Hôtel d'entreprises Technopole Forbach-Sud : LOT 6 : Chapes - Carrelage - Faïences	16-avr.	SAVO SALVATORE	57800	€ 21 415.00
	Construction Hôtel d'entreprises Technopole Forbach-Sud : LOT 7 : Menuiserie intérieure bois - Bardage bois	16-avr.	INTER DECOR	57850	€ 49 508.60
	Construction Hôtel d'entreprises Technopole Forbach-Sud : LOT 9 : Plomberie sanitaire - Ventilation	16-avr.	HOULLE	57206	€ 36 472.00
	Construction Hôtel d'entreprises Technopole Forbach-Sud : LOT 10 : Sols souples	16-avr.	LES PEINTURES REUNIES	57600	€ 9 676.00
	Construction Hôtel d'entreprises Technopole Forbach-Sud : LOT 11 : Peinture	16-avr.	DEBRA FRERES	57155	€ 14 919.00
	String-Wendel, square Mars Juin : branchement eau potable	17-mai	VEOLIA EAU	57600	€ 20 958.90
	Bousbach, rue de l'Ecole : renouv. branch.	16-juil.	VEOLIA EAU	57600	€ 30 169.00
	Renouvellement de branchements eau potable	16-août	VEOLIA EAU	57600	€ 46 205.00
	Petite-Rosselle : piste cyclable Tronçon collecteur assainissement	16-sept.	VEOLIA EAU	57600	€ 20 177.91
	Petite-Rosselle : tronçon collecteur ass. Piste cyclable	19-sept.	VEOLIA EAU	57600	€ 20 177.91
	Technopole Forbach-Sud : enrobés ilots	4-oct.	EUROVIA	57600	€ 31 842.50
	Marsbach : réhabilitation conduite eau potable rue Sapinière	19-oct.	VEOLIA EAU	57600	€ 24 154.10
	Transport : remise à blanc des bus	5-nov.	KLS CARROSERIE GmbH	0 66121	€ 35 282.11
	Gestion des ouvrages du Simbach pour l'année 2011	15-déc.	VEOLIA EAU	57602	€ 23 700.00

NATURE	LIBELLE	DATE	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE	CODE POSTAL	MONTANT € HT
SERVICES	Behren : MOE désenclavement	18-févr.	GRPT LOLLIER / DIGITALE PAYSAGE	57170	€ 33 600.00
	Etude TUP transport	15-mars	ALTRA CONSULTING	75006	€ 26 000.00
	Hôtel de Communauté : LOT 1 Entretien et nettoyage	1-juin	ABYSS PROPRETE	57460	€ 21 580.00
	Réalisation du journal et rapport d'activités communautaires	2-août	STUDIO GRAFIC	57600	€ 24 774.24

TRANCHE DE PRIX : 50 000,00 € HT à 89 999,99 € HT

TRAVAUX	Bousbach, rue du Pont : renouv. branch.	16-juil.	VEOLIA EAU	57600	€ 79 630.00
	sCHOENECK, Dual Condorcet	2-août	EUROVIA	57600	€ 67 158.94
	Travaux voirie 2010 : LOT 2 : Eurozone, route du Parc à Bois	3-sept.	SGB	57540	€ 87 446.93
	Schoeneck, rue de la Lisière : renouvellement réseaux eau potable	24-sept.	SMTPF	57501	€ 84 045.25
	Forbach, rue des Genêts : renouvellement réseaux eau potable	24-sept.	SADE	57054	€ 63 855.50
SERVICES	AMD étude comparative réseau FTTLA ou FTTH	2-déc.	E-RESO	75004	€ 54 500.00

TRANCHE DE PRIX : 90 000,00 € HT à 134 999,99 € HT

TRAVAUX	Construction Hôtel d'entreprises Technopole Forbach-Sud : LOT 2 : Charpente	16-avr.	INTERSOL	57340	€ 93 252.30
	Construction Hôtel d'entreprises Technopole Forbach-Sud : LOT 4 : Menuiserie alu - Serrurerie	16-avr.	WEINSTEIN FERMETURES	67260	€ 103 884.00
	Construction Hôtel d'entreprises Technopole Forbach-Sud : LOT 8 : Electricité	16-avr.	ECOLOGGIA ENERGIES	54602	€ 121 966.40
	Technopole Forbach-Sud : Développement Haut Débit		INED RESEAUX EST		€ 88 723.26
	Morsbach, rue de la Source : renouvellement conduite eau potable	24-juin	EUROVIA	57600	€ 90 319.60
	Travaux voirie 2010 : LOT 1 : Forbach-Ouest, rue Jacques Cugnot	3-sept.	EUROVIA	57600	€ 93 016.06
	Forbach dépôt bus : centrale photovoltaïque	17-sept.	ECOSFER	57190	€ 105 702.68

TRANCHE DE PRIX : 135 000,00 € HT à 209 999,99 € HT

TRAVAUX	Construction Hôtel d'entreprises Technopole Forbach-Sud : LOT 3 : Etanchéité - Membrane PVC	16-avr.	B.S.T.	57192	€ 176 657.00
	Construction Hôtel d'entreprises Technopole Forbach-Sud : LOT 12 : V.R.D.	16-avr.	SGB	57540	€ 157 457.02

TRANCHE DE PRIX : 210 000,00 € HT à 999 999,99 € HT

TRAVAUX	Construction Hôtel d'entreprises Technopole Forbach-Sud : LOT 1 : Gros-œuvre	16-avr.	ALBIZZATI	57740	€ 280 000.00
	Itinéraire cyclable : liaison Morsbach/Ebring	14-juin	EUROVIA		€ 741 816.61

6. Quai de stationnement du Lycée Condorcet – commande complémentaire

Par délibération du 23 septembre 2010, le Conseil Communautaire arrête les dépenses réalisées ou à réaliser pour la création de 8 quais bus sur la rue Condorcet comme suit :

• Levée topographique et parcellaire (Guelle & Fuchs) :	1.578,72 € TTC
• Arpentages (Guelle & Fuchs) :	4.690,71 € TTC
• Maîtrise d'œuvre (Guelle & Fuchs) :	4.473,04 € TTC
• Création de quais (Eurovia) :	83.527,07 € TTC
• Réfection de chaussées (Eurovia) :	10.118,16 € TTC
• Eclairage rue Condorcet (Régie de Schoeneck) :	<u>13.726,98 € TTC</u>
	118.114,68 € TTC

Cependant, le raccordement des mâts sur le réseau d'éclairage public n'avait pas été pris en compte. Aussi, il convient d'autoriser le règlement à Eurovia d'une facture complémentaire 3.706,11 € TTC.

Le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité, d'autoriser le règlement de la facture complémentaire susvisée, de voter la dépense à imputer sur les crédits à ouvrir au BP, chap 23.

7. Groupement de commande avec le Musée de la Mine pour les fournitures de bureau

Pour le bon fonctionnement de ses services, la Communauté d'Agglomération de Forbach effectue des achats récurrents de fournitures de bureau et petits matériels, de papier et de divers consommables.

Pour l'année 2011, les marchés respectifs passés en procédure adaptée, sont d'ores et déjà attribués.

Des achats de même nature sont effectués par le Syndicat Mixte du Musée de la Mine.

L'Article 8 du Code des Marchés Publics permet aux Collectivités de constituer un groupement de commandes régi par une convention en précisant les modalités.

Il est proposé, en conséquence, de constituer un groupement de commandes dont la Communauté assure la coordination.

Le Conseil Communautaire, après avis favorable de la commission des Finances, du Budget et de l'Administration Générale, et du Bureau, décide à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes ; de voter la dépense à imputer sur les crédits à ouvrir au Budget 2011, Chapitre 011.

VII. AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

1. SCOT Rosselle : approbation du Schéma de Cohérence Territoriale

Par courrier en date du 17 décembre 2010, Monsieur le Président du Syndicat Mixte de Cohérence du Val de Rosselle informe le Président que le projet de SCOT - Schéma de Cohérence Territoriale- du Val de Rosselle a été arrêté lors de la séance du Comité Syndical du 18 novembre 2010.

Conformément aux dispositions de l'article L 122-8 du Code de l'Urbanisme, il soumet pour avis, à la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France en sa qualité de personne publique associée, le dossier relatif au projet.

La Communauté d'Agglomération dispose d'un délai de trois mois pour formuler un avis. A défaut de réponse dans le délai imparti, l'avis sera réputé favorable.

Vu les articles L. 122-1 et suivants et L. 122-9 du Code de l'Urbanisme,
Vu les délibérations du Syndicat Mixte du SCOT du Val de Rosselle en date du 18 novembre 2010 approuvant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Schéma de Cohérence Territoriale,

Le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur le projet de SCOT arrêté sur le fondement des dispositions de l'article L. 122-8 du Code de l'Urbanisme.

2. Projet "Velo Visavis" : modification du plan de financement

Par délibérations en date du 16 décembre 2008 et du 04 mars 2009, la Communauté d'Agglomération de Forbach décidait la réalisation de deux itinéraires dans le cadre de la phase 2 du Schéma Directeur de Pistes Cyclables.

L'opération qui s'inscrit dans le projet transfrontalier Velo visavis présentait initialement le plan de financement suivant :

⇒ U.E.- INTERREG FEDER	562 450 €
⇒ Etat – FNADT métropolitain	120 000 €
⇒ Conseil Général Moselle	217 000 €
⇒ Autofinancement	225 450 €
TOTAL	1 124 900 €

La demande de subvention auprès du Conseil Général de la Moselle au titre du PACTE 57 - Contrat Aménagement n'ayant cependant pas encore abouti, et dans la perspective de clore rapidement l'instruction de la demande de subvention auprès du GIP INTERREG Sarre Moselle Lorraine Palatinat Occidental, la Communauté d'Agglomération de Forbach prendra en charge, sur ses fonds propres, le montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Général de la Moselle, soit 217 000 €, en cas de non attribution de celle-ci.

Le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité, d'intégrer dans la part d'autofinancement, le montant du financement non validé par le Conseil Général de la Moselle, soit 217 000 €.

MOTION CONTRE LES PRECONISATIONS DU RAPPORT BUR

Vu la motion du Conseil Communautaire en date du 31 mars 2010, par lequel les élus de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France affirment leur soutien aux ayants-droit du régime minier, et demandent l'abrogation du décret 2009-1787 du 31 décembre 2009, dont certaines dispositions relatives à l'organisation de la sécurité sociale dans les mines sont supprimées ;

Vu le rapport d'information relatif à l'avenir du régime de sécurité sociale dans les mines, remis le 22 décembre 2010 par Monsieur Yves BUR, député du Bas-Rhin, à Monsieur Xavier Bertrand, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, et préconisant :

- l'accélération du transfert de la gestion du risque maladie, des accidents du travail et des maladies professionnelles du régime minier au régime général ;
- la confirmation de la suppression de l'article 2.2b du décret du 24 décembre 1992 définissant la prise en charge des frais de cure, de transport et de produits pharmaceutiques pour les affiliés du régime minier ;
- la fermeture, à court terme, des centres de santé ;
- l'abandon du projet de construction du plateau technique unique en Moselle-Est.

Le Conseil Communautaire,

- Souligne le sacrifice de générations de mineurs pour la reconstruction d'après-guerre du pays et l'effort consenti par les hommes de ce territoire pour répondre à des besoins énergétiques croissants,
- Rappelle l'état de santé et la situation financière précaires des affiliés du régime minier, dont la moyenne d'âge est supérieure à 70 ans,
- Déploie la suppression de l'article 2.2 b du décret du 24 décembre 1992, définissant la prise en charge par l'Etat des frais de transport, des frais de cure et des produits pharmaceutiques pour les ayants-droit du régime minier,
- S'insurge contre la préconisation par le rapport de l'abandon du projet de Plateau Technique Unique, élément essentiel à une réorganisation cohérente et nécessaire de l'offre de soins en Moselle-Est,
- Exige le respect des avantages sociaux accordés aux affiliés du régime minier et le maintien des structures assurant une médecine de proximité,
- Demande à l'Etat de poursuivre ses efforts pour soutenir la reconversion de ce bassin de vie, de lui assurer les équipements structurants nécessaires au bien-être de la population, de respecter les droits acquis des mineurs, des personnels et ayants-droit, et de réaffirmer ses engagements concernant la réalisation d'un Plateau Technique Unique dans le Bassin Houiller,
- Déploie les atteintes et la remise en cause des conventions collectives des personnels.

Délibération adoptée à l'unanimité

Tous les rapports et pièces annexes peuvent être consultés au service des assemblées de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France.